

DATE DE CONVOCATION : 6 Juin 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – N. ARILLA – P. ORMÈCHE- S. HIBON-MINET – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. GARNIER donne pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: E. GARNIER – K. PERROIS – E. RAMBEAU – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

OBJET : ANCIENNE DECHARGE COMMUNALE : Cession des parcelles à Calitom

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la décision du bureau syndical de Calitom afin de prendre en charge la réhabilitation de l'ancienne décharge communale,

CONSIDERANT la nécessité de vendre ces parcelles communales à Calitom,

CONSIDERANT que ces parcelles ne sont pas incluses dans le bail emphytéotique signé avec le CREN pour la protection des espaces naturels,

CONSIDERANT la délibération N°2019-49 du 26 Mars 2019, portant sur cette cession,

CONSIDERANT que certaines parcelles ont été omises dans cette délibération,

Le Conseil Municipal décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- ✓ de modifier la délibération N° 2019-49 du 26 Mars 2019,
- ✓ d'approuver la cession des parcelles cadastrées suivantes aux superficies estimées :

G 1079p : 16 160 M²

G 1076p : 764 M²

G 276 : 1350 M²

G 275 : 4390 M²

G 1020 : 196 M²

G 775 : 120 M²

- ✓ D'approuver le prix fixé pour cette cession à l'euro symbolique pour une superficie estimée à 22 980 M², Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à cette cession.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE